

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 38/01

ÉFAI – 010399 – AMR 51/094/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS  
(MISSOURI)

Jerome Mallett, noir, 42 ans

Londres, le 20 juin 2001

Jerome Mallett doit être exécuté dans l'État du Missouri le 11 juillet 2001. Il a été condamné à mort en 1986 pour le meurtre d'un policier tué en 1985.

James Froemdsdorf, agent de la police de la route du Missouri, a été abattu avec son propre revolver le 2 mars 1985, après avoir contraint Jerome Mallett à faire halte pour excès de vitesse dans le comté de Perry, situé dans l'est de l'État. Ce fonctionnaire a découvert que Jerome Mallett était recherché au Texas, pour manquement aux obligations qui lui avaient été imposées dans le cadre de son régime de liberté conditionnelle, et pour vol qualifié. À la suite de son arrestation, Jerome Mallett a affirmé que le coup de feu s'était produit alors que les deux hommes luttaient, après que le policier l'eut frappé et accusé de mentir sur son identité. Le ministère public a soutenu qu'il s'agissait d'un homicide prémédité, commis par le défendeur pour ne pas être appréhendé.

La défense a demandé que l'affaire soit renvoyée devant un autre tribunal, en faisant valoir que le cas de Jerome Mallett avait fait l'objet d'une médiatisation préjudiciable avant le procès dans le comté de Perry. La défense et l'accusation ont suggéré d'autres juridictions possibles. La défense a demandé que le comté choisi comprenne des Afro-Américains parmi ses habitants, afin qu'il soit possible que des Noirs fasse partie du jury. Jerome Mallett est en effet afro-américain, tandis que James Froemdsdorf était blanc. La population de tous les comtés proposés incluait des Noirs.

Le juge a sélectionné le comté de Schuyler, dans le nord du Missouri, qui n'avait été suggéré par aucune des deux parties, et où ne résidait à l'époque aucun Afro-Américain (alors que la proportion de Noirs dans la population était environ de sept p. cent dans le comté de Perry et de 10 p. cent dans l'ensemble de l'État). En outre, avant d'être chargé du dossier, le juge avait présenté une plaque commémorative à la police de la route du Missouri, dont le message avait été composé par ce magistrat sous un pseudonyme, en mémoire de l'agent Froemdsdorf. Le juge a rejeté une requête de la défense arguant de ce geste pour lui demander de se dessaisir de l'affaire.

Le procès a eu lieu à Lancaster, une communauté rurale comptant moins de 1 000 habitants. De nombreux membres de la police de la route du Missouri y ont assisté, notamment 11 de ses 12 plus hauts responsables. Le battage fait autour de l'affaire avant l'ouverture du procès et l'importance du dispositif de sécurité mis en place pendant son déroulement ont sans doute créé une atmosphère extrêmement préjudiciable au défendeur. Le jury, composé exclusivement de blancs, a reconnu Jerome Mallett coupable de meurtre avec circonstances aggravantes et l'a condamné à mort.

En appel, un autre magistrat chargé d'examiner le comportement du juge de première instance a estimé que Jerome Mallett devait bénéficier d'un nouveau procès. Il a statué que la décision de renvoi de l'affaire, dans la mesure où elle ôtait au défendeur toute chance d'être jugé par un jury comprenant des membres de sa propre race, avait donné l'impression d'être motivée par des considérations raciales. La Cour suprême du Missouri a néanmoins infirmé ce jugement, et cette annulation a été confirmée par la Cour suprême des États-Unis. Trois juges de la plus haute juridiction fédérale américaine ont toutefois émis une opinion dissidente, indiquant qu'à première vue, Jerome Mallett avait été victime de discrimination raciale dans cette affaire, en violation de son droit fondamental à une égale protection de la loi.

Dans le cadre de procédures de recours ultérieures, trois des sept juges de la Cour suprême du Missouri ont exprimé leur désaccord après que la Cour eut décidé de confirmer la condamnation à mort de cet homme. Au vu des circonstances de l'affaire, ils ont estimé que le châtiment prononcé contre Jerome Mallett était disproportionné et qu'il devrait être transformé en peine de réclusion à perpétuité. Dans leur opinion dissidente, les trois magistrats mettaient en avant le caractère « impulsif » du meurtre de James Froemdsdorf en le comparant au cas de David Tate. Ce tenant de la suprématie de la race blanche, qui était impliqué dans la préparation d'une rébellion armée contre le gouvernement des États-Unis et les autorités du Missouri, avait été reconnu coupable de l'homicide d'un agent de la police de l'État en avril 1985. Contraint à s'arrêter alors qu'il transportait dans une camionnette un certain nombre d'armes automatiques et de grenades à main, David Tate avait tiré onze fois sur le policier et avait également blessé grièvement un autre membre des forces de l'ordre. Il avait été condamné à la réclusion à perpétuité.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'application de la peine capitale est marquée de longue date par le racisme aux États-Unis, et l'appartenance raciale continue à jouer un rôle déterminant dans le recours à ce châtiment. En 1994, un juge de la Cour suprême des États-Unis a déclaré : « *Même avec les lois les plus sophistiquées sur la peine de mort, la race reste un facteur décisif lorsqu'il s'agit de déterminer qui doit vivre et qui doit mourir.* » Les recherches effectuées depuis vingt ans sur l'application de la peine capitale aux États-Unis ont toutes mis en évidence des anomalies généralisées en matière de condamnation ne pouvant être expliquées que par des facteurs raciaux, notamment par la race des victimes de meurtre. En 1990, le *General Accounting Office*, un organisme indépendant enquêtant pour le gouvernement fédéral, a publié un rapport sur l'application de la peine capitale. Après avoir examiné 28 importantes études sur le sujet, il concluait que 82 p. cent des enquêtes effectuées mettaient en évidence une corrélation entre la race de la victime et la probabilité d'une condamnation à mort. Ce résultat était « *remarquablement constant quels que soient les séries de données, les États ou les méthodes de collecte et d'analyse des données.* [Cet] effet "race de la victime" se retrouvait à toutes les étapes de la procédure du système pénal ».

La population des États-Unis est composée à hauteur de 75 p. cent de Blancs et de 12 p. cent d'Afro-Américains. Depuis 1976, la probabilité qu'un individu soit victime de meurtre est six à sept fois plus élevée pour les Noirs que pour les Blancs, si bien que ces deux groupes raciaux comptent approximativement le même nombre de victimes de meurtre. À ce jour, 720 condamnés à mort ont été tués aux États-Unis depuis que les exécutions y ont repris en 1977. Dans plus de 80 p. cent des cas, ces individus avaient été reconnus coupables de crimes commis sur des personnes de race blanche. Les autorités du Missouri ont exécuté 50 prisonniers condamnés pour meurtre. Dans 38 de ces cas (soit 76 p. cent), les victimes de ces homicides étaient blanches.

**ACTION RECOMMANDÉE : fax / lettre exprès / télégramme / appel téléphonique / lettre par avion / courrier électronique**  
(en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

**Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après.**

- faites part de votre compassion pour les parents et amis de James Froemsdorf, en soulignant que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui lui a coûté la vie ;
- dites-vous préoccupé par le fait que le juge de première instance a de fait privé Jerome Mallett de la possibilité d'être jugé par un jury comprenant des membres de sa propre race, et rappelez que ce magistrat avait présenté une plaque commémorative en mémoire de l'agent Froemsdorf ;
- sans accuser ce juge d'avoir fait preuve de racisme ou de s'être conduit de manière incorrecte en prenant une telle initiative, faites valoir que ses actes ont fait naître une impression de partialité et de discrimination ;
- faites observer que de nombreux magistrats appartenant à des juridictions supérieures ont émis des opinions dissidentes dans cette affaire, et établissez un parallèle avec le cas de David Tate ;
- soulignez que les études réalisées aux États-Unis ont toutes démontré que la probabilité d'une condamnation à mort est nettement plus élevée en cas de meurtre commis sur une personne de race blanche, et souvent indiqué que cette probabilité est encore plus forte lorsque le défendeur est noir ;
- soulignez que le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif est destiné à permettre de remédier aux rigidités des tribunaux, et à renforcer la confiance du public dans l'équité et la cohérence du système judiciaire ;
- appelez le gouverneur à commuer la condamnation à mort de Jerome Mallett.

### APPELS À :

#### Gouverneur du Missouri :

The Honourable Bob Holden, Governor of Missouri, Missouri Capitol Building, Room 216

P.O. Box 720, Jefferson City, MO 65102-0720, États-Unis

Tél : + 1 573 751 3222 / Fax : + 1 573 751 1495

Courriers électroniques : [constituentaffairs@mail.gov.state.mo.us](mailto:constituentaffairs@mail.gov.state.mo.us)

Télégrammes : Governor Holden, Jefferson City, Missouri, États-Unis

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

### COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

**Vous pouvez également adresser de brefs courriers (pas plus de 250 mots) aux journaux suivants :**

Letters to the Editor  
*St. Louis Post-Dispatch*  
900 E. Tucker Boulevard, St. Louis  
MO 63101, États-Unis  
Fax : + 1 314 340 3050

Courriers électroniques :  
[letters@post-dispatch.com](mailto:letters@post-dispatch.com)

Letters to the Editor, *Kansas City Star*  
1729 Grand Avenue, Kansas City  
MO 64108, États-Unis  
Fax : + 1 816 234 4926

Courriers électroniques :  
[letters@kcstar.com](mailto:letters@kcstar.com)

Letters to the Editor, *News Tribune*  
210 Monroe St., Jefferson City  
MO 65101, États-Unis  
Fax : + 1 573 636 7035

Courriers électroniques :  
[editor@newstribune.com](mailto:editor@newstribune.com)

### PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*